## **COTISATIONS SOCIALES**

## **PERIODICITE DE VERSEMENT:**

<b>URSSAF</b> (1) (2)	MENSUELLE	TRIMESTRIELLE	
CENTRE DE GESTION (idem URSSAF)			
<b>CNRACL</b> (1) (2)	MENSUELLE	TRIMESTRIELLE	
<b>RAFP</b> (1) (2)	MENSUELLE	TRIMESTRIELLE	ANNUELLE
<b>ATIACL</b> (1) (2)	MENSUELLE	TRIMESTRIELLE	ANNUELLE
IRCANTEC (1) (2)	MENSUELLE	TRIMESTRIELLE	

- (1) Fournir les justificatifs permettant la reprise automatique des libellés des mandats
- (2) Rayer la mention inutile

**PASRAU** : lors de la période de test et pour les premiers mois, fournir le CRM (Compte-rendu Métier)

Pour l'assurance **MAINTIEN DE SALAIRE**, il convient de préciser les termes des contrats (groupe ou individuel, base, taux). Toute variation individuelle devra être mentionnée sur chaque fiche navette.

Fournir les relevés mensuels.

**Autres caisses** (PREFON, FONPEL, CAREL, mutuelle de santé), il est demandé de fournir les justificatifs qui leurs sont propres.

Fait à	, le
	, -